



## COMMISSION D'APPEL DU 8 JUILLET 2020

**Membres présents : DOLEDEC Hervé ; MOULIN Rémy ; NICOL Pierre-Yves ; REAU Johnny.**

***Appel de Squiffiec Trégonneau U. sur décision de la commission du statut de l'arbitrage du 2 Juin 2020.***

**- Audition de :**

- ✓ Mr Bernard STEPHAN, Président de Squiffiec Trégonneau U. lic N° 2287714377
- ✓ Mr Arnaud ILLIEN, arbitre de Squiffiec Trégonneau U. lic N° 2219620351

La Commission,

Prend connaissance de l'appel pour le dire recevable en la forme

Après audition des personnes présentes

Dit que la demande de renouvellement de licence n'a pas été faite au 31 Août 2019 et qu'aucun document n'a été fourni au district concernant la situation de Mr ILLIEN.

En conséquence et conformément à l'article 59,

Confirme la décision de la commission du statut de l'arbitrage.

Le Président de la commission

  
Rémy MOULIN

Le secrétaire de séance

Johnny REAU

***Appel : les décisions de la commission d'Appel du district de football des Côtes d'Armor sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel de la Ligue de Bretagne de Football dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification conformément aux dispositions de l'article 190 des règlements généraux de la FFF et de l'article 94 des règlements de la LBF.***